

DEMANDE DE COMPTEUR PROVISOIRE « PRISE D'EAU » - POUR PROFESSIONNELS

DOCUMENT COMPLÉTÉ À REMETTRE AU SERVICE RELATION USAGERS CLIENTS

La location d'une prise d'eau est réglementée, vous trouverez l'ensemble du règlement eau potable du SDEA sur www.sdea.fr rubrique Mes Documents Pratiques. Nos services étudieront chaque demande au cas par cas.

La délivrance d'un compteur provisoire nécessite la signature d'un contrat de location. Le contrat décrira le décompte des frais engagés suivant :

- 1) Un forfait journalier de 1,15 € HT par jour de location,
- 2) Un décompte des volumes consommés au tarif en vigueur dans la commune selon le volume réel d'eau prélevé. Ce décompte comprendra les parts fixes et proportionnelles, les redevances Agence de l'Eau et les redevances assainissement (exonération possible suivant le type d'usage),
- 3) Un décompte de l'intervention pour la pose/dépose du compteur selon la durée de déplacement de notre technicien (à l'exception des piscinistes agréés).

Le document est à transmettre à : contact.prise-eau@sdea.fr

DEMANDEUR - PAYEUR (les informations ci-dessous seront celles utilisées pour la facturation)

Mme M NOM et Prénom de l'agent formé* :

Raison sociale de l'établissement (**):

Adresse de facturation si différente du lieu d'intervention :

Commune : Code postal :

Téléphone fixe : Mobile :

Courriel :

Numéro de SIRET + copie obligatoire à joindre à la demande (**):

(*) Identification au vu de la carte d'identité

(**) Identification au vu de la carte d'identité et du KBIS

LIEU D'INTERVENTION

Adresse exacte du chantier :

Commune : Code postal :

Date de remise souhaitée : Date de retour prévisionnelle :

NATURE DU CHANTIER

Diamètre du compteur souhaité : DN20 MM

DN40 MM

Précisez l'usage de l'eau :

Remplissage de piscine par professionnel (*)

Arrosage agricole

Arrosage communal

Balayage de voirie ou autre

Chantier de construction (**)

Usage de l'eau :

Chantier de démolition

Gens du voyage

Travaux publics sur voirie

Autres :

Informations supplémentaires :

(*) Les demandes de remplissage de piscine doivent être émises par le professionnel directement.

(**) Les demandes concernant l'alimentation en eau pour un chantier de construction sont à titre dérogatoire. En effet, la mise en place du branchement définitif est préconisée avant le démarrage des travaux. Pour ce faire, merci de bien vouloir retourner au SDEA les formulaires « Demande de travaux Eau Potable » pour pose du compteur définitif et « Demande de travaux Assainissement » pour contrôle, dûment complétés, signés et accompagnés des éléments mentionnés au verso.

PIÈCES À JOINDRE

KBIS de moins de 3 mois et pièce d'identité du demandeur

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des dispositions et pièces à joindre à la présente qui sont précisées ci-dessus.

Le : à :

Signature du demandeur : (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

À RÉCEPTION DE CETTE DEMANDE,

le SDEA prendra contact avec vous pour la réalisation du contrat et vous accompagner avec les procédures à suivre.